

Réunion officielle des ministres de l'Environnement du G-7 Hamilton, Canada du 30 avril au 1er mai 1995

Principaux points de la Présidente Version révisée et définitive, 1er Mai, 1995

Introduction

1. Du 30 avril au 1er mai, les ministres de l'Environnement des sept plus grandes économies des pays industrialisés se sont rencontrés à l'Université McMaster, sise à Hamilton, au Canada. Le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis y étaient représentés, tout comme la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.
2. La réunion de Hamilton a montré que les pays du G-7 se sont engagés, d'une façon substantielle et constante, à traiter les questions de l'environnement et du développement durable. Elle a aussi illustré l'importance que nous attachons à des contacts soutenus et réguliers. Nous pouvons ainsi étudier des problèmes communs d'une manière franche, énergique et amicale. A titre de représentants environnementaux des économies des pays industrialisés du monde, nous nous devons de maintenir à une bonne place l'étude des questions environnementales dans un programme chargé de politiques publiques. Nous nous proposons de contribuer aux discussions de la réunion du G-7 de Halifax.
3. Les discussions se sont articulées autour de trois thèmes : Les dispositions des établissements internationaux pour le développement durable; L'intégration de l'environnement et de l'économie : Options des gouvernements; Bilan : Progrès touchant les principales questions, y compris les Conventions sur la diversité biologique et le changement climatique.

Dispositions des établissements internationaux pour le développement durable

4. On vient d'éclaircir les rôles particuliers et complémentaires des principaux établissements internationaux nécessaires à l'étude des questions mondiales liées à l'environnement et au développement durable. Les organismes clés sont la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CDD) et le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE). Nous recueillons avec plaisir les résultats de la réunion officielle des ministres de l'Environnement tenue en février 1995 à Broomfield Hall, au Royaume-Uni, réunion qui a conduit à circonscrire les mandats et à éclaircir les responsabilités du PNUE et de la CDD. Nous nous ferons un plaisir de collaborer avec toutes les nations intéressées pour tirer parti de cet élan et prendre des mesures concrètes pour aider ces organisations à mieux se soutenir mutuellement, à devenir plus efficaces et à mieux relever les défis du XXIe siècle.
5. La CDD devrait continuer de s'acheminer vers une tribune mondiale de haut niveau où l'on décide des grandes orientations de développement durable, où l'on définit les objectifs stratégiques à long terme de développement durable et où l'on en convient. Pour s'acquitter de sa tâche, la CDD devrait faire appel aux organismes des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux compétents. Elle ne devrait pas recommencer le travail accompli aux conventions. Les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs sont encourageants, comme en témoignent les résultats de la Troisième session de la Commission, récemment tenue à New York et à laquelle assistaient, en plus des ministres de l'Environnement, les ministres chargés de la foresterie, de l'agriculture et de l'aide au développement. Nous espérons qu'à de futures réunions, on aura toujours tendance à inclure une grande diversité de ministres et de ministères qui s'intéressent au développement durable. Par exemple, le thème de 1996,

qui porte sur les océans, attirera peut-être les ministres responsables des pêches et des sciences maritimes.

6. Nous attendons avec intérêt la prochaine session du Conseil d'administration du PNUE à Nairobi, qui nous donnera l'occasion de confirmer le mandat du PNUE comme principal moyen d'expression des préoccupations environnementales aux Nations Unies et, du coup, de propulser l'étude des perspectives environnementales à de plus vastes tribunes sur le développement durable. En particulier, nous encouragerons le PNUE à se concentrer sur une science saine pour étayer ses travaux, à surveiller et à évaluer l'état de l'environnement mondial, à catalyser les réactions régionales et mondiales aux problèmes environnementaux communs. Nous encouragerons aussi le rôle clé que le PNUE peut jouer pour faciliter l'élaboration d'une loi internationale de l'environnement. En outre, nous appuyons les efforts déployés par le PNUE pour faciliter de bons partenariats qui développent les capacités et pour établir de bonnes liaisons avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous continuons d'appuyer les initiatives du PNUE visant à créer la structure de gestion nécessaire à l'application d'un programme de travail efficace qui répond aux priorités de tous ses membres.
7. Nous fournirons en permanence un appui et des avis pertinents aux structures de gestion du PNUE. Il serait utile de consolider l'engagement et le soutien politiques de tous les pays intéressés pour les travaux du PNUE, entre les conseils d'administration, grâce à un Comité directeur ou à un Bureau d'une portée élargie, suivant les propositions formulées à Bocket Hall. Nous collaborerons à l'étude de cette question au Conseil d'administration du PNUE.
8. La Banque mondiale a réalisé des progrès dans l'établissement des politiques environnementales pour sa prise des décisions. Nous appuyons le travail de la Banque à cet égard. Nous pensons toutefois qu'il reste beaucoup à faire, en particulier à atteindre les objectifs et à appliquer les lignes de conduite de la Banque, notamment pour améliorer la transparence, y compris les résultats des évaluations environnementales des projets à une des premières étapes de la prise des décisions. Nous avons hâte de pouvoir travailler avec le président entrant de la Banque mondiale pour étudier comment la Banque peut continuer d'accomplir des progrès en matière environnementale. Nous reconnaissons l'importance de fournir nos points de vue à nos directeurs exécutifs respectifs de la Banque mondiale.
9. La Banque mondiale devrait faire du développement durable une grande priorité. On disposerait ainsi d'une structure qui permettrait de concilier les nombreux objectifs que la Banque doit réaliser, consistant par exemple à maximiser la croissance économique, à réduire la pauvreté et à protéger l'environnement. A notre avis, les plans des projets financés par la Banque mondiale devraient d'une part démontrer comment l'on peut atteindre ces objectifs d'une façon intégrée et complémentaire et d'autre part prévoir la participation locale et le développement des capacités. On contribuerait ainsi à faire attacher plus d'importance à la qualité des prêts. Nous incitons la Banque à appuyer l'application des principales ententes internationales sur l'environnement (conventions sur le changement climatique et préservation de la diversité biologique), en facilitant l'intégration des facteurs économiques et environnementaux dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des transports, ainsi qu'en renforçant le développement durable des secteurs agricoles et forestiers.
10. Le développement durable devrait faciliter la réduction de la pauvreté, élément vital du travail de la Banque mondiale. Le FEM a lui aussi un rôle à jouer dans l'application effective du développement durable, en tenant compte des conséquences environnementales dans sa conception des programmes de rajustement structurel. Nous insistons sur la nécessité de maintenir les efforts en matière d'exonération de dettes, ainsi que sur la possibilité de rattacher cette question à la promotion du développement durable.
11. On met l'accent sur l'importance des établissements qui font leur apparition, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Nous encourageons le travail du FEM, qui se concentre sur les problèmes de l'environnement et qui constitue une structure innovatrice et bien accueillie englobant trois établissements internationaux actuels : le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale.
12. La nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) est encore une récente institution qui a d'importantes implications pour l'économie mondiale, le commerce mondial et l'environnement. Nous désirons travailler avec l'OMC pour nous assurer que ce nouvel organisme, qui évolue encore, tient compte des facteurs environnementaux dans son travail. Nous incitons aussi le PNUE à renforcer sa capacité de contribuer à l'aspect environnemental de cette question.

13. On ne pourrait pratiquer le développement durable sans entamer ni élargir le dialogue entre les principaux intervenants. A cet égard, les Ministres ont réagi favorablement aux efforts déployés par la Banque mondiale pour rassembler les ministres de l'environnement et des finances à sa prochaine Conférence sur le développement écologiquement sain.
14. Les mouvements de capitaux privés et des mécanismes économiques innovateurs, venant compléter l'aide officielle au développement, seront des éléments capitaux du financement du développement durable des années à venir. Le PNUE fera oeuvre utile, en travaillant avec le secteur financier et le secteur des assurances pour examiner comment on pourrait agir en la matière.

Intégration de l'environnement et de l'économie : Options des gouvernements

15. Du fait de leurs opérations individuelles et collectives, les gouvernements du G-7 disposent d'importants moyens de contribuer à l'amélioration nationale et mondiale de l'environnement. On fait remarquer qu'on a beaucoup accompli au sein des gouvernements du G-7 et que, même s'il reste beaucoup à accomplir, l'expérience commune du G-7 offre de bonnes bases pour entreprendre ou poursuivre l'écologisation des opérations gouvernementales.
16. Les gouvernements nationaux des pays du G-7 devraient montrer l'exemple dans leurs propres opérations pour le secteur privé et les autres gouvernements. Parmi les mesures prises par les gouvernements pour améliorer leurs résultats environnementaux, citons les mesures visant à préserver l'énergie et les matériaux, à réduire les déchets dans la construction et la rénovation des installations et des bâtiments gouvernementaux, à prévenir la pollution et à préserver l'énergie, l'eau et les matériaux dans les opérations quotidiennes, y compris la réduction, la réutilisation et le recyclage, ainsi que les politiques conduisant à l'achat de produits et de services écologiquement sains à utiliser au sein du gouvernement.
17. Les Ministres sont d'avis qu'il importe au plus haut point d'implanter des mécanismes qui permettent de mesurer les progrès et d'en rendre compte. On estime qu'il est important d'améliorer les méthodes d'analyse pour aider les gestionnaires du gouvernement à établir les priorités d'investissement, les mesures d'encouragement et les techniques pour améliorer les résultats.
18. Des principes généraux contribueront à orienter les efforts du G-7, notamment :
 - * Il faudrait intégrer les facteurs environnementaux au développement des opérations, des finances, de la sécurité, de la santé et de l'économie et à d'autres éléments pertinents dans la prise des décisions des gouvernements touchant la nature et l'ampleur des opérations.
 - * Dans leurs opérations, les gouvernements devraient respecter dans la lettre et l'esprit leurs propres lois environnementales et, le cas échéant, les normes internationales ou devraient aller au-delà du simple respect de ces lois ou de ces normes.
 - * Il faudrait appliquer les principes de prévention de la pollution et de bonne gestion environnementale à chaque étape des installations et des opérations gouvernementales, de la conception initiale à la fin du projet ou à la clôture, suivant la formule dite 'du berceau au tombeau'.
 - * Il faudrait appliquer une analyse systématique à la sélection des priorités pour les investissements, les mesures visant à encourager ou à décourager un comportement, ainsi que les techniques d'amélioration du rendement.
19. Dans ce contexte, les pays du G-7 et les autres membres de l'OCDE se doivent de collaborer pour :
 - * partager les données et les renseignements sur les résultats des diverses méthodes d'organisation du processus d'amélioration des résultats environnementaux, notamment les programmes de sensibilisation, les programmes de mesures d'encouragement et de prix, les codes déontologiques, les directives et la législation;

- * échanger systématiquement des avis sur les résultats environnementaux des installations et des opérations gouvernementales dans le cadre des programmes des assemblées internationales déjà fixées pour les deux prochaines années;
 - * définir les projets-pilotes qu'on pourrait exécuter de façon productive et en collaboration entre les pays et qui nécessitent peu de ressources pour l'échange des données et des renseignements;
 - * préparer des déclarations sur les résultats environnementaux de leurs gouvernements respectifs, à diffuser pour les examens en cours des résultats environnementaux par l'OCDE.
5. On propose que les ministres de l'OCDE pourraient étudier à leur prochaine réunion, en 1996, les efforts déployés par les pays membres pour améliorer les résultats environnementaux des installations et des opérations gouvernementales. Les membres de l'OCDE devraient examiner l'utilité d'un atelier sur ce sujet pour échanger des renseignements, des avis et des expériences pratiques, et pour inclure l'écologisation des opérations gouvernementales comme sujet des examens des résultats environnementaux de l'OCDE.
 6. Les Ministres ont étudié des moyens de rendre les politiques de leurs gouvernements plus sensibles à l'environnement, en intégrant les facteurs environnementaux et économiques à l'établissement des politiques et à la prise des décisions. La gestion des ressources et l'infrastructure environnementale nécessitent l'application d'instruments économiques, de mécanismes innovateurs d'imputabilité, d'évaluations des répercussions environnementales et des mesures volontaires. L'application du principe d'imputation des coûts aux pollueurs et les efforts d'internalisation des coûts restent d'importantes priorités.
 7. Les problèmes systémiques comme les obstacles et les entraves à de saines pratiques environnementales pourraient faire l'objet d'un utile examen parmi les gouvernements du G-7 et d'autres gouvernements. On demandera à l'OCDE d'étudier les subventions et les entraves fiscales à de bonnes pratiques environnementales dans les pays de l'OCDE.

Bilan : Progrès touchant les principales questions

8. Nous avons discuté des progrès dans la mise en oeuvre de la Convention de 1992 sur la conservation de la diversité biologique, principal mécanisme pour faire avancer la cause de la protection des espèces dans le monde. La biodiversité a donc une importance, une valeur et des avantages planétaires. Mais sa conservation ne peut se faire sans une action nationale; on nous encourage à tirer parti de l'expérience que tous ont acquise concernant, par exemple, l'inventaire des espèces et l'accroissement des espaces protégés. Nous promettons de poursuivre et d'accroître nos efforts nationaux en vue d'appliquer la Convention.
9. Nous savons que le renforcement des capacités, les transferts technologiques et le partage des connaissances s'imposent pour permettre aux pays en développement d'appliquer la Convention sur la biodiversité, et le Fonds pour l'environnement mondial doit continuer à jouer un rôle clé dans le financement de sa mise en oeuvre et servir de mécanisme permanent de financement, avec un système approprié de vote. Les prochains mois seront riches en événements où l'on discutera de la biodiversité, soit des ateliers dans le cadre de l'initiative internationale concernant les récifs coralliens et, surtout, la prochaine Conférence des Parties à la Convention. Nous connaissons l'importance que revêt la sécurité de la biodiversité, question dont on discutera à la prochaine Conférence des Parties. Nous comprenons qu'il faut agir avec prudence en cette matière, notamment pour concilier préoccupations légitimes de sécurité et encouragements à l'innovation scientifique.
10. Nous sommes satisfaits des résultats obtenus et des décisions prises lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques qui a eu lieu plus tôt cette année à Berlin. Cette conférence a permis de faire progresser considérablement la mise en oeuvre et la poursuite des mesures et des objectifs politiques prévus dans la Convention. Nous réitérons notre détermination à nous acquitter des obligations qui nous incombent actuellement en vertu de la Convention ainsi que notre intention de respecter l'ambitieux échéancier établi pour la suite de la Conférence des Parties de Berlin, notamment la tenue d'une réunion préalable du groupe spécial chargé du protocole.

11. Un esprit de coopération renouvelé entre les parties des pays industrialisés et ceux des pays en développement a pris forme à Berlin et nous travaillerons avec nos collègues afin de concrétiser ce nouvel élan. Le transfert de technologies et le projet pilote de mise en oeuvre conjointe offrent des occasions de le faire.
12. Nous reconnaissons que le G-7 et d'autres pays industrialisés ont bien des défis à relever en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Nous trouverons des occasions pour coopérer plus étroitement dans nos approches nationales afin de mettre en oeuvre la Convention, et nous demandons à l'OCDE d'aider les pays membres à définir les bases favorisant la coopération et la comparaison. Parmi les exemples de coopération possible figurent les approches régionales, les normes du bâtiment et les questions de transport.
13. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu en 1992, nombreux sont les pays du G-7 qui ont réalisé des progrès quant à leur façon de gérer les substances toxiques. Nous continuerons d'oeuvrer dans le sens des objectifs figurant dans Action 21 sur les toxiques et nous sommes d'accord pour dire qu'une coopération internationale accrue s'impose, surtout dans le domaine du transport à grande distance des polluants par l'entremise de l'atmosphère et des eaux. Nous avons discuté des approches pour adresser le plomb dans un contexte environnemental.
14. Nous nous réjouissons du travail accompli par le PNUE sur les lignes de conduite en matière de consentement au préalable, et nous nous attendons que le prochain Conseil d'administration du PNUE à Nairobi poursuive ce travail. Nous continuerons de collaborer lors d'autres colloques qui nous concernent (PNUE, OCDE, etc.), afin de régler d'une façon cohérente les préoccupations communes sur des substances particulières.
15. Il faudra voir dans quelle mesure il est nécessaire de collaborer dans des domaines précis comme les inventaires d'émissions toxiques, utilisés par certains pays pour responsabiliser davantage le secteur privé et permettre à la collectivité de mieux surveiller son milieu écologique.

**Université McMaster
Hamilton, Canada
le 1er mai 1995**